

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18509

présenté par
Mme Arrighi

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, je souhaite montrer mon opposition au relèvement de l'âge légal de départ à 64 ans car cette mesure est injuste. Selon le Gouvernement, le recul de l'âge légal est nécessaire pour sauver le régime par répartition menacé de faillite. Pourtant, le COR lui-même juge dans son rapport qu'il n'y a pas de « dynamique non contrôlée des dépenses de retraite » et que la le système reviendrait de manière progressive à l'équilibre à l'horizon 2070. Bien que le système soit déficitaire dans les prochaines années, sa pérennité n'est pas remise en question, et ce, même en l'absence de réforme.

De plus, en reculant l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, la DREES prévoit une hausse cumulée de 5 milliards d'euros de dépenses sociales (1,3 milliard d'euros des dépenses d'assurance chômage et 3,6 milliards d'euros de prestations sociales [AAH et invalidité]). En effet, bien que les seniors soient moins touchés que les jeunes par le chômage, lorsqu'ils sont au chômage ils le restent et souvent jusqu'à l'âge légal de départ. La réalité est la même pour les personnes en invalidité.

Actuellement, les femmes touchent une retraite de 28% inférieure à celle des hommes en moyenne, pensions de réversion comprises. Cette inégalité résulte des interruptions de carrière, des écarts de salaires, du fait que les femmes sont orientées vers des métiers moins bien payés avec des difficultés physiques.

Reculer l'âge de départ à la retraite pénalisera tout particulièrement les personnes qui ont des carrières heurtées, plus courtes du fait de contraintes familiales. En grande majorité, il s'agit de femmes. Actuellement 40 % des femmes (32 % des hommes) partent avec une carrière incomplète et en moyenne, elles partent plus tard à la retraite que les hommes (19 % des femmes et 10 % des hommes ont attendu 67 ans pour échapper à la décote).

Cette mesure d'âge est porteuse d'injustices et de régressions sociales.